

APERÇU DES CONCEPTIONS PORTANT SUR LE FRANÇAIS QUÉBÉCOIS

ANTONIA CIOLAC

Abstract. Quebec French is a variety of French that has divergent lexical features compared to common French, since it contains archaisms, regional words, borrowings and literal translations from Canadian English and American native languages, as well as certain own innovations. The above mentioned divergent features originate nowadays several attitudes and opinions concerning the question of whether Quebec French is a regional variety of French or a variety of French with a greater autonomy. If we accept the situation of a greater autonomy, then we admit that Quebec French should allow for Quebec speakers of French to express their own sociocultural and (socio)linguistic specific characteristics. Nevertheless, the issue under debate is so complex, that nowadays there has not been given any clear answer to this question yet and this issue goes on generating polemical discussions at present in Quebec.

We illustrate in our article the present state of research concerning the debated issue. The answers that have been given until now imply several sociolinguistic parameters, such as, first of all, **historical and social aspects** to which Quebec French owes its birth and its development and to which it refers, and, second, **sociocultural and sociolinguistic aspects** that are associated with this idiom.

We thus take into consideration three aspects that are linked to Quebec French:
I. Sociolinguistic parameters (which contain: **1.** Historical and social aspects; and: **2.** Sociocultural and sociolinguistic aspects); **II.** Certain linguistic facts of great frequency (**1. Phonetics 2. Morphology and syntax 3. Lexicon and semantics**); **III.** Opinions concerning Quebec French. We make use of examples in order to illustrate the previously mentioned aspects.

Le français québécois est une variété de français caractérisée par certains écarts par rapport au français de l'ancienne métropole : archaïsmes, régionalismes, emprunts et calques de l'anglais et des langues amérindiennes, ainsi que certaines innovations propres. Les écarts cités déterminent de nos jours de nombreux linguistes à se poser à juste titre la question de savoir si **le français québécois est une variété régionale du français ou bien une variété de français autonome**. Dans ce dernier cas, le français québécois devrait permettre aux Québécois francophones d'exprimer leurs spécificités socioculturelles et (socio)linguistiques. La complexité du problème fait qu'aujourd'hui on n'a pas encore donné de réponse claire à cette question et que le débat continue toujours de susciter des polémiques au Québec.

RRL, LV, 3, p. 271–291, București, 2010

Dans ce qui suit, nous présenterons l'état actuel des recherches sur cette question. Les réponses fournies à ce jour font intervenir divers paramètres de type sociolinguistique, parmi lesquels on peut compter : premièrement des **aspects historiques et sociaux** ayant constitué le cadre de référence du français québécois et ayant présidé à sa formation et deuxièmement des **aspects socioculturels et sociolinguistiques** associés à la langue.

Par conséquent, cette contribution est structurée selon trois aspects qui se rapportent au français québécois : **I.** Les paramètres de type sociolinguistique (comprenant des : **1.** Aspects historiques et sociaux ; et des : **2.** Aspects socioculturels et sociolinguistiques) ; **II.** Certains faits linguistiques de fréquence élevée (**1. Phonétique 2. Morphologie et syntaxe 3. Lexique et sémantique**) ; **III.** Les conceptions liées au français québécois.

I. LES PARAMÈTRES DE TYPE SOCIOLINGUISTIQUE

Certains linguistes québécois estiment qu'une spécificité linguistique du français québécois s'est constituée en fonction de ces paramètres de type sociolinguistique.

I. 1. Aspects historiques et sociaux

I. 1. 1. *La rupture linguistique*

I. 1. 1. 1. *La rupture avec la métropole française*

L'histoire de la colonisation au Québec comprend les étapes suivantes : α) la période de la prise de possession du territoire canadien par les francophones, à partir du 17^e siècle (la première colonie acadienne est établie à l'Île Sainte-Croix en 1604 ; en 1608, Samuel de Champlain fonde la ville de Québec sur les rives du fleuve Saint-Laurent, événement qui marque la naissance de la Nouvelle-France) ; β) une période de rupture par rapport à la métropole française, à partir de la deuxième moitié du 18^e siècle jusque vers le milieu du 19^e siècle. La rupture est due au fait que le territoire de la Nouvelle-France sera conquis par les Britanniques en 1759 et sera par la suite définitivement cédé à la couronne britannique par le royaume de France en 1763 (Auger 2005 : 40)¹.

¹ Les contacts avec la France ne reprendront que vers le milieu du 19^e siècle. Ils toucheront d'abord les classes instruites et ensuite des couches de plus en plus larges de la société francophone québécoise. Les francophones québécois adopteront à cette époque le français normatif comme modèle et assureront sa diffusion grâce à des moyens comme l'enseignement, les médias écrits (journaux, revues, littérature) et les médias audiovisuels (radio, télévision, cinéma) (Bouchard 2005 : 50-51).

La politique linguistique du Canada après la conquête anglaise permettra initialement une certaine forme de bilinguisme officiel. Toutefois, au niveau fédéral, malgré quelques mesures favorables au français, l'anglais restera dans les faits la seule langue officielle du Canada jusqu'en 1969 (voir ci-dessous la note 7). En outre, au Québec, le français jouera un rôle secondaire jusque dans les années '60 du 20^e siècle (cf. Bouchard, 2005 : 41–42)².

I. 1. 1. 2. *La progressive distanciation linguistique*

La rupture territoriale s'est accompagnée d'une progressive distanciation linguistique entre le français du Québec et celui de la métropole, ce qui conduit certains linguistes **à se demander s'il s'agit d'une langue distincte du français de la métropole**. C'est à ce moment-là, en se fondant sur l'existence de cette rupture et en tenant compte des données historiques et linguistiques, que certains linguistes affirment que le français québécois aurait pu devenir une langue complètement distincte du français. Tel est l'avis, par exemple, de Chantal Bouchard : « Si l'isolement du Québec avait duré plus longtemps, on en serait peut-être arrivé à l'émergence d'une langue différente » (Bouchard 2005 : 50).

I. 1. 2. *Peuplement et dynamique sociale*

I. 1. 2. 1. *Histoire du peuplement au Québec*

La structure de la société québécoise au début de la colonisation explique le fait que le français parlé dans la Nouvelle-France était le français populaire et patoisant des régions du nord-ouest de la France. Les régions représentées étaient : la Normandie, le Perche, la Picardie, le Maine, la Brie, la Champagne, la Beauce, l'Île-de-France, le Poitou, l'Anjou ; à ces régions s'ajoutent également le Lyonnais, le Forez, le Hainaut, la Bretagne, la Guienne, la Gascogne, le Berry, le Périgord, la Lorraine, la Flandre, la Touraine, la Provence, la Bourgogne (Barbeau 1963 : 22). Les colons parlaient des patois et ils appartenaient aux classes sociales populaires. Les principales catégories sociales ou fonctions représentées étaient celles des paysans pauvres, des soldats, des artisans, des marins ou bien des « Filles du Roy ». Les élites se composaient de cadres administratifs, d'officiers et de dignitaires, qui ont quitté la colonie après que celle-ci a été cédée à la couronne britannique pendant la deuxième moitié du 18^e siècle (1763). Les élites se composaient également de colons enrichis, auxquels on avait cédé l'administration d'un territoire, et de prêtres (Bouchard 1998 : 44–45). Les prêtres seront les

² Ce n'est qu'à partir des années '50 du 20^e siècle que les Québécois francophones prendront conscience du phénomène de minorisation de leur langue et de leur culture. C'est ainsi qu'en 1960, ils entameront une révolution, que l'on a désignée par le terme « la Révolution tranquille ». Il s'agit d'une période de changements sociaux, politiques et linguistiques importants. Ainsi, une série de mesures législatives aboutiront au fait d'imposer le français comme langue officielle unique au Québec, ainsi que comme langue prédominante des entreprises, de l'industrie, des affaires, du commerce, de l'affichage et de l'étiquetage des produits au Québec (cf. *infra*, point I. 1. 3.).

uniques locuteurs instruits qui resteront sur place après la conquête britannique et qui continueront à enseigner les formes écrites, c'est-à-dire les formes codifiées du français de la métropole.

Du fait de la disparition des frontières linguistiques qui avaient séparé les variétés dans la métropole française, les patois ont rapidement fusionné pour créer une langue commune (une *koinè*). Les voyageurs et observateurs externes mettent en évidence la pureté de cette langue. C'est ainsi que Victor Barbeau affirme en 1963 [21–22] que « le Canada a réalisé son unité linguistique avant que la France n'ait pu réaliser la sienne »³.

La suprématie des anglophones dans le domaine de la vie publique à partir de la fin du 18^e siècle, pendant le 19^e siècle et pendant la première moitié du 20^e siècle est due au fait qu'à partir de la conquête anglaise au Québec (1759) l'anglais devient de facto la langue officielle unique de l'administration, de l'économie, de l'industrie, du commerce et de la vie politique. Dans ces domaines, certaines catégories sociales de colons anglais détiennent des postes-clés. L'anglais devient ainsi la langue dont la maîtrise assurait l'ascension sociale durant la période citée (la fin du 18^e siècle, le 19^e siècle et la première moitié du 20^e siècle).

I. 1. 2. 2. *Le changement de dynamique sociale*

À partir du 19^e siècle, la dynamique sociale ayant créé le statut de langue dominée du français québécois commence lentement à changer. Malgré la continuation de la suprématie économique et politique anglaise, la domination anglophone dans le domaine culturel se fera moins sentir à partir du 19^e siècle. Les raisons de ce changement de dynamique sociale seront représentées par la reprise des contacts individuels des Québécois francophones avec la France au 19^e siècle et par les débuts de la lexicographie québécoise peu avant le milieu du 19^e siècle. Claude Poirier (2000 : 139) soutient qu'« au Canada, le concept [de “bon usage”] ne fait son apparition qu'au début du XIX^e siècle. ». Le même auteur, ainsi que Pierre Martel et Hélène-Cajolet Laganière (1996 : 21) citent le premier manuel correctif paru en 1841, *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge et suivi d'un recueil de locutions vicieuses* (Québec, Fréchette et Cie, 184 p.), dont l'auteur est l'abbé Thomas Maguire. De même, Claude Poirier soutient que la nouvelle élite canadienne cherchera à « aligner l'usage sur le modèle français » (Poirier 2000 : 142), car elle prendra conscience « de la nécessité de rectifier une langue qui avait été laissée à la garde du peuple

³ En revanche, l'unification du français dans la métropole française se réalisera à partir du 17^e siècle, grâce à la codification écrite (les grammaires, les dictionnaires et le *Dictionnaire de l'Académie française*, dont la première édition paraît en 1694). Michel Francard (2001 : 224) affirme que « [c]'est [...] une langue reconnue comme unifiée (y compris à l'extérieur, ce dont témoigne le grand nombre de grammaires publiées à l'étranger) qui, au XVII^e siècle, connaîtra son expansion européenne. ». En France donc, « un modèle surnormatif d'une élite sociale » (Swiggers 2000 : 27) s'imposera pendant la période comprise entre les 17^e – 19^e siècles, sous l'influence du travail des linguistes, d'une part, et de la centralisation politique, d'autre part.

pendant une cinquantaine d'années » (*ibidem*). Ceci déterminera l'élite canadienne à invoquer « l'autorité des dictionnaires de France », « en premier lieu celle du *Dictionnaire de l'Académie française* » (*ibidem*)⁴.

I. 1. 3. *L'affirmation linguistique*

I. 1. 3. 1. *L'affirmation du français au Québec*

Les représentations sociales⁵ associées à la langue se modifient grâce à l'action des linguistes et des intellectuels québécois, d'une part, et des politiciens québécois, d'autre part. C'est ainsi que tout au long du 20^e siècle, les linguistes, les intellectuels et les politiciens québécois travailleront à l'affirmation du français au Québec, ainsi qu'au Canada.

Ces démarches d'affirmation linguistique se traduiront chez les linguistes québécois par la continuation de la pratique de la lexicographie différentielle⁶. La lexicographie différentielle permettra à ceux-ci de mettre en évidence l'existence de spécificités linguistiques québécoises.

Au plan politique, les actions dont il est question consistent dans l'adoption de mesures à visée linguistique. Ces mesures ont comme résultats la création d'organismes chargés de questions de langue, d'une part, et la conception et l'implantation de lois à portée linguistique, d'autre part. L'ensemble de ces mesures aboutira à la création du statut de langue officielle unique au Québec, ainsi que d'un statut officiel égal à celui de l'anglais, au niveau fédéral, pour le français québécois. Ces mesures représentent la composante fondamentale de la politique linguistique du Québec. Ainsi, en 1969, la Loi canadienne sur les langues officielles, qui avait été donnée par le gouvernement fédéral, confère un statut égal au français et à l'anglais au niveau fédéral⁷ (cf. ci-dessus, sous **I.1.1.1.**).

⁴ C'est ainsi que Thomas Maguire refuse le mot *atoca*, parce qu'il est purement indien et qu'on ne l'a pas adopté en France (Poirier 2000 : 142).

⁵ Pour les représentations sociales, voir ci-dessous, point **I. 2** : Francard (2005).

⁶ Pour un historique de la lexicographie différentielle au Québec, cf. Martel et Laganière (1996 chap. 1 : 19-47).

⁷ Voilà les principales mesures à portée linguistique : en 1961 est créé l'Office de la langue française ; en 1963 est créée la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission Laurendeau-Dunton) ; en 1968 est créée la Commission sur la situation de la langue française au Québec (Commission Gendron) ; en 1969 la Loi canadienne sur les langues officielles, donnée par le gouvernement fédéral, confère un statut égal au français et à l'anglais au niveau fédéral, c'est-à-dire le statut de langue officielle ; en 1969, le gouvernement québécois adopte la loi 63, qui est sa première loi linguistique ; en 1973, le gouvernement québécois adopte la loi 22, une loi linguistique qui fait du français la langue officielle unique du Québec. En 1977, le gouvernement de René Lévesque, chef du Parti québécois, adopte la loi 101 ou *Charte de la langue française*, qui confirme le statut du français comme langue officielle unique au Québec. La *Charte de la langue française* étend le programme de francisation des entreprises, créé par la loi 22, et impose l'unilinguisme français dans l'affichage public et la publicité commerciale (Auger 2005 : 44). Toutes ces mesures constituent la composante fondamentale de la politique d'aménagement linguistique du Québec.

Toutefois, jusqu'à présent, les lois à portée linguistique et les organismes chargés des questions de langue n'ont pris en compte et n'ont visé principalement que le problème du *statut* du français québécois, sans se préoccuper de celui de sa *norme*.

I. 1. 3. 2. *Inversion des rapports entre les langues*

À partir du milieu du 20^e siècle, la dynamique sociale qui consistait dans des rapports inégalitaires entre les statuts respectifs de l'anglais et du français québécois s'inverse. Ainsi, c'est pendant cette période au Québec que le français regagnera du terrain et deviendra progressivement la langue dominante. Ce sera la langue qui permettra l'ascension sociale. Le français acquerra donc le statut de langue officielle unique au niveau provincial et de langue officielle au niveau fédéral, qui aura un statut égal à celui de l'anglais au niveau fédéral. Le français acquerra également le statut de langue prédominante au Québec, car il sera utilisé dans les institutions politiques, administratives, commerciales et dans l'affichage de manière prédominante et en alternance avec l'anglais.

I. 2. Aspects socioculturels et sociolinguistiques

Les *aspects socioculturels et sociolinguistiques* déterminent chez le ou bien chez les locuteurs des représentations sociales relatives à la langue, et plus concrètement des *attitudes* vis-à-vis de la langue, qu'il s'agisse de la langue de l'endogroupe ou bien de celle de l'exogroupe. Les représentations sociales sont donc constituées d'**attitudes**. Les attitudes se manifestent par la *convergence* ou bien la *divergence*. La *convergence* et la *divergence* sont des stratégies adoptées en contexte plurilingue par le (ou les) locuteur(s) à l'égard de la langue de l'exogroupe. Les attitudes se traduisent également par la *fidélité* à la langue de l'endogroupe ou bien par le *rejet* de la langue de l'endogroupe⁸. Dans le cas qui nous intéresse, l'endogroupe est représenté par la communauté linguistique québécoise francophone, alors que l'exogroupe est représenté par la communauté linguistique québécoise anglophone.

Les représentations sociales permettent de marquer l'**identité sociale des locuteurs**, c'est-à-dire l'appartenance des locuteurs à un certain groupe. En d'autres termes, les représentations sociales permettent de marquer l'**identité ethnique** des locuteurs. Les représentations sociales sont également étroitement liées à la réception *de la norme* et l'on doit en tenir compte lors du processus de l'élaboration de celle-ci. Par conséquent, les représentations sociales sont indispensables au processus **de l'élaboration d'une norme du français québécois** (Francard 2005 : 379 ; voir *infra*, sous III).

⁸ Pour les notions de *convergence* et de *divergence*, cf. Francard (2005 : 373).

Si c'est une langue différente de la leur qui leur permet l'ascension sociale, les locuteurs peuvent manifester des attitudes de *rejet* de leur propre langue (qui est la langue de l'endogroupe). Toutefois, ils peuvent également manifester des attitudes de *fidélité* à l'égard de la langue de l'endogroupe. Les attitudes de fidélité s'expliquent par la volonté des locuteurs d'affirmer **leur propre identité ethnique**.

Si l'on examine la situation sociolinguistique du Canada au cours de son histoire et l'état actuel de la situation sociolinguistique québécoise, on peut constater que les Québécois francophones ont manifesté des attitudes de *fidélité* vis-à-vis de leur propre langue, puisque celle-ci a permis **aux locuteurs francophones** d'affirmer **leur identité ethnique**. L'explication de ce phénomène peut se formuler de la manière suivante : même si **les représentations sociales** liées au français québécois n'ont pas été toujours valorisantes de la culture et de la langue des Québécois francophones, un certain nombre des représentations ont finalement favorisé l'émergence d'un processus d'affirmation de cette **identité ethnolinguistique et sociolinguistique**.

Selon Pierre Martel et Hélène-Cajolet Laganière (1996), c'est surtout à travers le lexique que la variété de français québécois se différencie le plus du français parlé en France.

Voici quelques exemples lexicaux et sémantiques illustrant des différences entre les champs lexicaux du français québécois et les champs lexicaux correspondants du français parlé en France : *merle d'Amérique, bécasse, bernache* (faune et flore) ; *sous-ministre, assisté social, assurance-chômage (loi de l'-), régime des rentes* (administration gouvernementale et vie sociale) ; *andragogie, décrocheur, commissaire d'école* (éducation) ; *tête fromagée, pizza toute garnie, biscuit soda, oeufs dans le sirop (d'érable), pâté chinois* (alimentation) ; *vente-débarras, vente de garage, dépanneur* (commerce) ; *câblodistributeur, caisse populaire, centre de main-d'oeuvre* (institutions) (Martel et Laganière 1996 : 100–101). De même, les syntagmes du français québécois appartenant au vocabulaire sociopolitique, qui comprennent des adjectifs tels « autochtone », « fédéral (-e, -aux, -ales) », « provincial (-e, -aux, -ales) », « constitutionnel », « nordique », par exemple, désignent des référents distincts des référents de ces mêmes mots en français de France, puisqu'ils renvoient à des réalités socioculturelles propres au Québec (Martel et Laganière 1996 : 102).

Ainsi que l'affirment Martel et Laganière, le lexique du français québécois contient de ce fait des innovations par rapport au français parlé en France : ce sont des mots nouveaux, des sens nouveaux, des référents nouveaux, des associations nouvelles ou bien des groupes de mots nouveaux (Martel et Laganière 1996 : 100).

II. CERTAINS FAITS LINGUISTIQUES DE FRÉQUENCE ÉLEVÉE

Le **français québécois** comprend certains faits linguistiques dont la fréquence des occurrences est élevée. Il s'agit des occurrences de ces faits dans les

discours tenus par les locuteurs du français québécois. Ceci détermine certains linguistes à affirmer que les faits linguistiques en question sont spécifiques du français québécois. Cette fréquence élevée a été observée au cours de quelques travaux sur corpus effectués par des linguistes québécois pour la plupart. Les recherches de ces linguistes ont été publiées par l'Office québécois de la langue française : Maurais (2005) ; Reinke (2005) ; Ostiguy, Champagne *et al.* (2005). Il y a également d'autres linguistes (Barbaud 1998 ; Bors 1991 ; Boulanger 2000 ; Roques 1993), qui notent ou bien la fréquence importante de certains faits linguistiques qu'ils présentent (Barbaud 1998), ou bien simplement l'existence en français québécois de certains faits (Bors 1991 ; Boulanger 2000 ; Roques 1993). Maurais, Reinke et Ostiguy, Champagne *et al.* considèrent les faits mentionnés par eux-mêmes soit comme appartenant au niveau de langue soutenu du français québécois (Ostiguy, Champagne *et al.* 2005), soit comme appartenant au niveau familier, qu'ils considèrent comme caractéristique du français québécois, puisqu'il s'oppose à un niveau standard, qu'ils considèrent également comme caractéristique du français québécois (Maurais 2005 ; Reinke 2005). À la différence de la position adoptée dans leurs recherches par Maurais, Reinke et Ostiguy, Champagne *et al.*, à savoir l'existence de niveaux de langue caractéristiques du français québécois (familier – standard – soutenu), certains linguistes affirment que le français québécois ne possède pas de niveau standard propre (cf. *infra*, le point III). Par conséquent, la fréquence élevée ne devrait pas signifier que les traits linguistiques en question sont spécifiques du système de la langue, ni qu'ils sont significatifs sur le plan communicatif. En revanche, la fréquence pourrait représenter un trait caractéristique de la composante discursive typique des interactions se déroulant en français québécois.

Voilà quelques exemples de ces faits linguistiques cités. Nous les regroupons en fonction des domaines suivants : phonétique, morphologie et syntaxe, lexique et sémantique.

II. 1. Phonétique

Voici quelques faits de phonétique mentionnés dans les publications du Gouvernement du Québec : la réduction des groupes de consonnes à l'intérieur du mot (Reinke 2005 : 53), la prononciation de *la* et *les* (Reinke 2005 : 53), la prononciation des pronoms personnels sujet (Ostiguy *et al.* 2005 : 44) et la diphtongaison des voyelles longues (Reinke 2005 : 51). Nous citons également deux phénomènes de **phono-morphologie** : les **liaisons facultatives omises** (Reinke 2005 : 55) ; les **contractions morpho-phonétiques (les crases)** (Reinke 2005 : 55 et 56). Dans tous les exemples que les auteurs ont mentionnés, les variantes familières sont considérées comme des variantes linguistiques spécifiques du français québécois.

II. 1. Phonétique

II. 1.1. La réduction des groupes de consonnes à l'intérieur du mot

Par exemple, les mots *quelque*, *expliquer*, *exprès*, *parce que*, *obscur*, *plus* se prononcent « que'que », « espliquer », « esprès », « pa'ce que », « o'scur », « p'us » (Reinke 2005 : 53).

II. 1.2. La prononciation de la et les

La et *les* ont soit la fonction d'articles définis, soit la fonction de pronoms compléments. *La* et *les* possèdent chacun deux variantes phonétiques. *La* possède la variante phonétique standard [la] et la variante phonétique familière [a], alors que *les* possède la variante phonétique standard [le(z)] et la variante phonétique familière [e(z)].

Voici des exemples de ces variantes standard et familières :

J'ai fermé la porte.	J'ai fermé 'a porte.
Je n'ai pas les clefs.	J'ai pas 'es clefs.
Je veux la voir.	J'veux 'a voir.
Veux-tu me les donner ?	Veux-tu m' 'es donner ? (Reinke 2005 : 53)

II. 1.3. La prononciation des pronoms personnels sujet

II. 1.3.1. La prononciation du pronom personnel sujet elle

Le pronom personnel sujet *elle* connaît les variantes familières suivantes : « a », « al » et [ɛ:]. La variante familière [ɛ:] résulte de la forme « a » qui fusionne avec la forme du présent de l'indicatif de la troisième personne du verbe *être* (*est*) (« è' est » [ɛ:]): « elle, **al** arrivait très tard », « **a** peut êt' intéressante », « è' est [ɛ:] pas capab' ».

(Le pronom personnel sujet *elle* connaît aussi les variantes soutenues suivantes : « elle », et [ɛ]. La variante [ɛ] résulte d'un effort d'éviter la variante familière « a » : « on dirait qu'**elle** avait peur », « è' soulevait tout le temps mes lacunes »).

II. 1.3.2. La prononciation du pronom personnel sujet elles

Le pronom personnel sujet *elles* connaît la variante familière « i », à côté des variantes soutenues « elles » et « ɛ » : « les périodes de transition, **i'** demandent du temps », « **i** existaient, ces ressources-là », « les étudiantes, **i** m'disent la même chose ».

II. 1.3.3. La prononciation du pronom personnel sujet il

Le pronom personnel sujet *il* connaît ou bien la variante familière « i » ou bien *sa complète disparition en français québécois familier* : « est-ce qu'**i'** aurait d'aut'questions ? », « c'était pour voir comment **i'** était pour réagir », « (**il**) fallait qu'j'trouve la clé ».

II. 1. 3. 4. *La prononciation du pronom personnel sujet ils*

Le pronom personnel sujet *ils* connaît la variante familière « *i* », à côté des variantes soutenues « ils » et [iz]. La variante [iz] est le résultat de la liaison qui s'opère au pluriel entre la forme « ils » et la forme verbale qui commence par une voyelle : « les élèves, *i'* s'étaient forcés », « *i'* ont une p'tite formation ».

Ainsi, la variante familière « *i* » correspond soit au pronom personnel sujet « elles », soit au pronom personnel sujet « il », soit au pronom personnel sujet « ils ». C'est donc le contexte qui désambiguïse l'interprétation sémantique concernant la valeur morphologique à attribuer à la variante familière « *i* » (Ostiguy, Champagne *et al.* 2005 : 44).

II. 1. 4. *La diphtongaison des voyelles longues*

En français québécois familier, les voyelles longues ou allongées (ɑː), (ɑ3ː), (ɛː), (oː), (øː), (ɔːR#) et (œːR#) (le dièse # symbolise une fin de mot) font entendre deux sons distincts, comme c'est le cas pour les exemples suivants : « cla-ousse » (*classe*), « gara-ouge » (*garage*), « fa-ête » (*fête*), « cô-oute » (*côte*), « jeû-une » (*jeûne*), « spa-ourt » (*sport*) et « ha-eure » (*heure*).

Parmi les réalisations diphtonguées, il faut distinguer les variantes faiblement diphtonguées et les variantes fortement diphtonguées.

Voici une liste non-exhaustive de diphtongues :

- (ɑː) [a^u], [a^o], [a^ɔ], [ɑ^u], [ɑ^o], [ɑ^ɔ], [ɔ^o]
 (ɛː) [ɛⁱ], [ɛ^e], [ɛ^ɛ], [ɛⁱ], [ɛ^e], [ɛⁱ] (Reinke 2005 : 51).

II. 1. 5. *Phono-morphologie*

II. 1. 5. 1. *Liaisons facultatives omises*

Les liaisons facultatives omises appartiennent également au français québécois familier.

Voici quelques contextes de réalisation de cette variable sociolinguistique : verbe + mot commençant par une voyelle ; *pas* + mot commençant par une voyelle ; *mais* + mot commençant par une voyelle ; *ils / elles* + mot commençant par une voyelle ; *chez, dans, sans, avant, après* + mot commençant par une voyelle ; *plus, moins, beaucoup, trop* + mot commençant par une voyelle ; *quand* + mot commençant par une voyelle ; nom au pluriel + mot commençant par une voyelle (Reinke 2005 : 55).

II. 1. 5. 2. *Les contractions morpho-phonétiques (les crases)*

Les contractions morpho-phonétiques appelées crases sont le résultat de fusions vocaliques opérées à partir d'éléments à valeurs morphologiques distinctes. Cette variable sociolinguistique appartient au niveau familier du français québécois, de même que les variables sociolinguistiques citées plus haut. La fusion vocalique peut être partielle ou bien totale. Lorsque la fusion vocalique est partielle, elle engendre une voyelle dont le timbre peut être instable, à la manière d'une diphtongaison (Reinke 2005 : 55).

Voici des exemples de quelques éléments morphologiques qui fusionnent sur le plan phonétique : préposition + article ; pronom *elle* suivi d'un mot commençant par une voyelle (*e(lle) est allée* ; *e(lle) a été*) ; auxiliaire *avoir* + participe passé (*e(lle) a été* ; *e(lle) a oublié*) – Reinke 2005 : 56).

Dans la prononciation qu'ont les locuteurs, la chute de la consonne *l* des articles et celle du *r* final de la préposition *sur*, de manière concomitante, créent des contextes favorables à la fusion vocalique de la préposition et de l'article :

– <i>sur la</i>	> su ^ˈ a	> [sa:]
– <i>dans la</i>	> dans ^ˈ a	> [dã:]
– <i>à la</i>	> a ^ˈ a	> [a:]
– <i>sur les</i>	> su ^ˈ es	> [se:]
– <i>dans les</i>	> dans ^ˈ es	> [dẽ:]

Les **liaisons facultatives omises** peuvent également créer des contextes favorables à la fusion vocalique :

<i>dans</i> <u>un</u> arbre	dan ˌun	[dœ:naRb]
c'est <u>pas</u> ouvert	c'est pa ˌouvert	[po:vɛ:R]

(Reinke 2005 : 55)

II. 2. Morphologie et syntaxe

Barbaud (1998) prend comme référence le français québécois oral dont l'usage reflète la pratique langagière la mieux agréée par la bonne société québécoise. Barbaud 1998 utilise des notions de la grammaire générative pour expliquer les faits qui suivent.

II. 2. 1. Féminin créé par le domaine phonologique

L'assignation du trait féminin à tous les mots non humains qui commencent par une voyelle est due à **la disparition de l'opposition de genre au profit du féminin**. La raison de ce phénomène est le fait que la liaison conduit à la perte de l'alternance entre [œ̃] et [yn] : ainsi, la neutralisation phonologique de l'article indéfini fait qu'on prononce celui-ci [ən] en toutes circonstances. C'est pourquoi des noms masculins deviennent des noms féminins, ce qui est évident dans la multiplication des marques de féminin dans la phrase :

- C't un hôtel ben dispendieuse.
- L'avion *la* plus *belle*, c'est *celle* d'Air Canada.
- L'autobus était ben *pleine*.
- Elle est-tu nouvelle, c't aspirateur-là ?
- On va-tu *la* prendre, l'ascenseur qui est là-bas ?

II. 2. 2. Pluriel sémantique des verbes

Le pluriel sémantique des verbes tend à se substituer au trait morphologique du nombre lorsque le sujet du verbe possède le trait sémantique [+collectif] :

La majorité du public qui **sont** contre la privatisation ...

La plupart du monde **sont** tannés des taxes.

‘N couple d’étudiants **se sont** présentés.

‘N gangs de jeunes **ont** fait du trouble à Québec.

Tut la famille **sont** venues nous voir dans le temps des fêtes.

(Lorsque le sujet est modifié par le quantifieur partitif *tut*).

Tant le féminin créé par le domaine phonologique que le pluriel sémantique des verbes ayant un sujet qui possède le trait sémantique [+ collectif] représentent des phénomènes qui sont dus à l’affaiblissement du rôle syntaxique du spécifieur nominal, selon Barbaud (1998 : 23–26).

II. 2. 3. Maintien de l’ordre des clitiques

À l’inverse du français standard international, où l’ordre des clitiques s’inverse dans les tournures impératives négatives, par rapport aux tournures déclaratives, en français québécois l’ordre des clitiques dans les tournures impératives affirmatives et dans les tournures impératives négatives est objet indirect en première position et objet direct en deuxième position :

Dis-**moi lé** maintenant !

Dis-**moi lé pas** maintenant !

(*lé* = Cette prononciation du pronom personnel de la troisième personne est un héritage du français médiéval de la région du sud-ouest de la France. Cette prononciation fait naître une forme forte de pronom.)

– **La négation**, qui en français standard international provoque le blocage de la postposition des clitiques dans les tournures impératives, ne provoque aucun blocage dans les tournures impératives négatives du français québécois, à cause de « la perte consommée de la particule *ne* » (Barbaud 1998 : 26). Celles-ci se construisent donc de la même manière dont se construisent les impératives affirmatives en français québécois :

Dis-**moi lé** maintenant !

Dis-**moi pas** que ça marche plus !

Fais-**moi pas** accroire que t’as pas d’argent !

– **La postcliticisation des pronoms** est une conséquence du phénomène de maintien de l’ordre des clitiques en français québécois. La postcliticisation est présente surtout dans les variétés populaires de français québécois, où la position postverbale des pronoms de forme forte n’a aucun effet d’emphatisation :

Dis-le pas **à lui** !

On donnera ça **à elle**.

Faudrait parler **à lui**.

La conservation de l'ordre des clitiques en français québécois, la disparition du blocage, qui est normalement opéré par la négation en français standard international, et la postcliticisation des pronoms représentent des phénomènes qui sont dus à l'affaiblissement du rôle syntaxique du spécifieur verbal, selon Barbaud (1998 : 26–28).

II. 3. Lexique et sémantique

Les faits linguistiques cités sont représentés premièrement par des emprunts lexicaux à l'anglais, deuxièmement par des expressions que l'on peut ou bien retrouver ou bien ne pas retrouver en français de France et troisièmement des expressions qui sont des euphémismes. Ces euphémismes illustrent le phénomène langagier d'origine anglo-américaine désigné en français par les termes « rectitude langagière », « correction politique » ou « néobienséance » ou bien en anglais américain par le terme *Political Correctness* (Boulanger 2000 : 308).

II. 3.1. *Quelques anglicismes lexicaux*

Voici deux exemples d'anglicismes lexicaux :

- *une job* [djobbe] ;
- *une gang* [gagne] (cf. Bergeron 1980 : s. v.).

II. 3.2. *Quelques expressions*

Voici quelques types d'expressions.

II. 3.2.1. *Des expressions dont la forme diffère de la forme d'expressions similaires appartenant au français de France*

Il s'agit d'expressions dont la forme diffère légèrement ou bien dans une large mesure de la forme d'expressions similaires appartenant au français parlé en France. En voici quelques exemples :

Avoir les deux pieds dans la même bottine 'ne pas être débrouillard', 'être épais' (fr. *Ne pas avoir les deux pieds dans le même sabot*) ; *Mettre les pieds dans les plats* 'gaffer' (fr. *Mettre les pieds dans le plat* ; *Marcher sur le pied de quelqu'un*) ; *Gros comme mon pied* 'minuscule', 'de petite taille' (fr. *haut comme ma botte*).

II. 3.2.2. *Des expressions qu'on retrouve sous une forme similaire ou bien proche dans divers parlars du français de France*

Il s'agit d'expressions qu'on retrouve sous une forme similaire ou bien sous une forme proche dans divers parlars du français de France. Ces expressions en français de France ont des sens proches des expressions québécoises. Voici quelques exemples d'expressions québécoises :

Avoir les pieds ronds fr. ‘tituber’; *Donner des coups de pied au soleil* fr. ‘faire la fête’; *Se mouiller les pieds* fr. ‘s’enivrer’.

II. 3.2.3. *Des expressions du français québécois auxquelles il ne correspond aucune expression en français de France*

Il s’agit d’expressions du français québécois qui n’ont pas de correspondant en français de France. En voici quelques exemples :

Changer de pied d’ancre fr. ‘modifier son approche’; *Baiser le pied de quelqu’un* fr. ‘se faire botter le derrière’; *Donner un coup de pied à quelqu’un* fr. ‘éconduire un amoureux’; *Marcher à coups de pieds* fr. ‘n’avancer que sous la contrainte, sous les coups. Ainsi d’un véhicule qui tombe toujours en panne’ (Roques 1993 : 134–136).

II. 3.2.4. *Des expressions qui représentent des jurons provenant de la transgression d’un tabou d’ordre religieux*

En voici quelques exemples :

« *Criss* » que c’est beau ! » (interjection) ; « *l’ostination* de gros ciboire ! » (nom) ; « mon petit *criss*, je vais te casser la gueule ! » (nom) ; « J’m *sacre* de ce que peux dire » (verbe) ; « Si **quequ’un** avait le malheur de le *sacrer* dans un chaudron d’eau bouillante j’le tuerais » (verbe) (Bors 1991 : 65).

II. 3. 3. Le phénomène de la Correction politique (angl. Political Correctness)

Le phénomène de *la Correction politique* utilise les procédés du calque d’unités lexicales de l’anglais américain en ce qui concerne les mots et les syntagmes qui subissent les procédés du calque. Par les sens qu’il produit, il dépasse le phénomène de l’euphémisme.

Voilà quelques exemples analysés par Boulanger (2000 : 313–315), qui illustrent quelques procédés du calque de l’anglais américain :

– (dans les mots) – la nominalisation des participes présents : *malentendant* ‘sourd’; *malvoyant* ‘aveugle’;

– (dans les mots) – l’emploi des synonymes ayant un rôle d’hyperonymes, dont le sens représente ou bien une généralisation ou bien une banalisation : *ainé* / *senior* ‘vieux’; *client* ‘étudiant’; *hétérophobie* ‘racisme’; *international* ‘étranger’; *itinérant* ‘clochard’;

– (dans les syntagmes) – l’emploi de l’hyperonyme *personne*, d’après son modèle anglais *person* (par exemple, en anglais américain, *person living with aids*) : *personne différemment douée* ‘débile, arriéré’; *personne à l’élocution alternative* ‘bègue’; *personne ambulatoirement différente* ‘boiteux’;

– (dans les syntagmes) – l’insertion dans les syntagmes d’un adverbe de manière terminé en **-ment**. C’est l’adverbe *différemment* qui est le plus fréquemment employé : *personne différemment chevelue* ‘chauve’; *personne différemment douée* ‘débile, arriéré’; *personne différemment proportionnée* ‘obèse’; *personne différemment valide* ‘handicapé’;

– (dans les syntagmes) – il s’agit des syntagmes qui utilisent des qualificatifs. Les qualificatifs sont représentés ou bien par des adjectifs ou bien par des participes adjectifs, etc. C’est le participe adjectif *défié* qui est le plus fréquemment utilisé.

Le participe adjectif *défié* est un calque de son équivalent *challenged*, qui appartient à l’anglais américain. Le participe adjectif *défié* constitue un néologisme sémantique, selon Boulanger (2000 : 315).

L’adjectif *différent* est également très fréquemment employé : *personne physiquement défiée* ‘handicapé’ ; *personne verticalement défiée* ‘nain’, mais également : *personne esthétiquement différente* ‘laid, laideron’ ; *personne verticalement différente* ‘nain’ ; et aussi : *personne à la verticalité contrariée* ‘nain’ ; *personne optiquement contrariée* ‘myope’ ; *gens économiquement désavantagés* ‘pauvres’ ; *citoyen expérimenté chronologiquement* ‘vieux’ (Boulanger 2000 : 313–315).

III. LES CONCEPTIONS LIÉES AU FRANÇAIS QUÉBÉCOIS

Les conceptions portant sur le français québécois sont étroitement liées au débat qui a comme objet la constitution d’une norme pour cette variété. Or le problème qui constitue l’objet de ce débat est bien loin d’avoir trouvé sa solution au Québec.

Les bases théoriques pouvant offrir des réponses à ce débat sont représentées par les définitions des notions de : **français régional**, **français commun**, **français de référence** et **français standard**⁹.

⁹ La notion de **français régional** correspond aux variétés territoriales du français commun, qui contiennent outre les traits appartenant au français commun des traits régionaux attribuables à la localisation géographique de la variété en question.

La notion de **français commun** correspond au noyau commun à toutes les variétés de français parlées dans l’ensemble de la francophonie.

La notion de **français de référence** a été traitée de manière détaillée et entérinée dans le domaine de la linguistique francophone grâce aux *Actes du colloque de Louvain-la-Neuve*, les 3–5 novembre 1999, auxquels sont consacrés deux numéros des *Cahiers de l’Institut de linguistique de Louvain*, 26. 1–4, 27. 1–2, édités par Michel Francard avec la collaboration de Geneviève Geron et Régine Wilmet (Francard, Geron et Wilmet 2000 – 2001). Michel Francard (Francard 2001 : 228) affirme que la dénomination **français de référence** a été introduite par l’équipe des rédacteurs du *Trésor de la langue française au Québec*, qui l’ont employée pour la première fois en 1977. Michel Francard (Francard 2001 : 228) reprend la définition donnée par Marcel Juneau, Micheline Massicotte et Claude Poirier en 1977 : le **français de référence** désigne « la variété française constituée par l’ensemble des emplois répertoriés dans les grands dictionnaires du français (...) et dans les dictionnaires usuels (...) ; font également partie du corpus du français de référence les grammaires qui font autorité, par exemple *Le bon usage*. » (Juneau, Massicotte et Poirier 1977) (pour des définitions de la notion de français de référence, cf. Francard 2000 ; Francard 2001 ; Swiggers 2000 ; Martel 2001).

Selon Pierre Martel (Martel 2001 : 124–125), le **français de référence** correspond à une abstraction. Il faut le distinguer du **français standard**, qui correspond à l’une des variantes linguistiques existantes. Le français standard est actualisable dans des ouvrages de référence (dictionnaires, grammaires, etc.) et par conséquent il revêt un caractère concret.

Le problème de l'élaboration de la norme est une question à laquelle le Québec se trouvait confronté au cours des années '70 du 20^e siècle et à laquelle il continue de se trouver confronté à présent. Il se traduit par des questionnements liés aux choix que l'on devait opérer en ce qui concerne la variété standard du français québécois. La problématique se présentait sous forme de questions qui avaient à peu près l'aspect suivant :

– Devait-on et pouvait-on donner une norme au français québécois ?

– Si l'on pouvait ou bien l'on devait donner une norme au français québécois, quelle était la langue qui devait servir comme point de départ pour l'élaboration d'une variété standard du français québécois ? Était-ce le français de France (la position « puriste ») ou bien le *joual* (la position défendue par les partisans d'un sociolecte à statut peu valorisé, si l'on excepte des textes théâtraux) ou bien la variété globale de français du Québec (une langue distincte du français de France et qui comprend un niveau de langue soutenu différent des niveaux familier et populaire) ou bien un mélange du français de France et du français du Québec ou bien encore le français québécois standard (la position récente des aménagistes de « la langue d'ici ») (Chantefort 1976 ; Martel et Laganière 1996 : 92 – 95) ?

Ces positions différentes au sujet de l'élaboration d'une norme pour le français québécois impliquent également des points de vue différents relatifs à cette variété de français.

Conformément à ces points de vue différents, on considère le français québécois :

– **ou bien comme un français régional**, lorsqu'on veut lui donner comme norme le français de France, conformément à la position puriste ; ainsi, selon la position puriste, la norme sera fixée soit par rapport au français de référence, soit par rapport au français commun ;

– **ou bien comme un français national présentant un certain degré d'autonomie**, lorsqu'on veut lui donner comme norme soit le joual, soit la variété globale de français québécois, soit un mélange de français de France et de français du Québec, soit encore le français québécois standard, conformément à la position pro-joual ou bien à la position pro-québécoise ou bien encore à la celle des aménagistes de « la langue d'ici ».

C'est par un effort de réflexion, menée au Québec par des linguistes, des aménagistes, des enseignants et des enseignantes de français au cours des années '80 du 20^e siècle, que certaines représentations sociales de la langue se sont

Les linguistes québécois Pierre Martel et Hélène-Cajolet Laganière offrent une définition synthétique de la notion de **français de référence** dans leur ouvrage intitulé *Le français québécois. Usages, standard et aménagement* (Martel et Laganière 1996 : 18 et 69). Selon ces auteurs, la notion de **français de référence** correspond à la variété de français qui est décrite par les dictionnaires, moins les mots, les sens et les emplois d'usage restreint et marqués comme tels à l'aide d'indication limitative (« régional », « vieilli », « au Canada », « en Belgique », etc.). Il correspond donc au noyau de la langue, qui est d'un usage général dans le cadre de la francophonie et auquel tout francophone se réfère.

modifiées progressivement et que certains linguistes québécois sont parvenus à concevoir l'existence d'une variété standard du français québécois. Dans l'opinion des spécialistes de la langue, l'existence de cette variété présente une réalité certaine. Selon l'opinion de ces spécialistes, la variété standard du français québécois peut, voire doit servir comme point de départ pour l'élaboration d'une norme du français québécois. Ce point de vue est également partagé par les linguistes québécois Pierre Martel et Hélène-Cajolet Laganière (1996 chap. : 3 : 63–87 ; chap. 4 : 89–121). Selon ces deux chercheurs, il y a en effet des particularités québécoises présentes dans les textes journalistiques, administratifs, techniques et scientifiques des corpus qu'ils ont étudiés et qui dans leur conception prouvent la réalité de l'existence du français québécois standard¹⁰ (Martel et Laganière 1996 : 96). L'apparition d'un référent nouveau dans les représentations des Québécois a été marquée par les appellations créées par des linguistes afin de désigner cette variété. En voilà quelques-unes : *franco-québécois*, *québécois contemporain*, *français d'ici*, *franco-canadien* et *français canadien* (Martel et Laganière 1996 : 71). Ces mêmes chercheurs (Martel et Laganière) affirment que la norme du français québécois est distincte de la norme du français de France. **La norme québécoise** comprend le phénomène de la féminisation. **La norme québécoise** comprend également une tendance d'opposition aux anglicismes, qui fait partie de la politique linguistique adoptée par le Québec¹¹. La tendance d'opposition aux anglicismes a comme conséquence la création de mots de remplacement des emprunts à l'anglais (Martel et Laganière 1996 : 109–112). Ces mots de remplacement sont désignés par le terme « **anti-anglicismes** ». Les antianglicismes remplacent au Québec des emprunts à l'anglais qui sont en usage en France. Pierre Martel et Hélène-Cajolet Laganière citent des exemples lexicaux d'antianglicismes : *traversier* (au lieu de *ferry-boat*), *salle de quilles* (au lieu de *bowling*), *commanditaire* (au lieu de *sponsor*), *commanditer / parrainer* (au lieu de *sponsoriser*), *bâton désodorisant* (au lieu de *stick*), *escalier mobile* (au lieu de *escalator*), *légère (bière)* (au lieu de *light*), *vert (au golf)* (au lieu de *green (au golf)*) et *pigiste* (au lieu de *free-lance*) (Martel et Laganière 1996 : 110).

La politique d'opposition aux anglicismes est une conséquence de la situation sociolinguistique du français québécois, qui se caractérise par la présence de langues fortement en contact. Le contact est donc l'une des composantes de la spécificité du français québécois. Dans le cas présent, le contact est principalement de type direct et vertical. Toutefois, on peut considérer qu'il est également de type indirect, étant donné qu'il concerne aussi la langue écrite, à travers les emprunts à

¹⁰ Voir également la *Banque de données textuelles de Sherbrooke*, BDTS, et la *Banque de données linguistiques de Sherbrooke*, BDLS, mentionnées par Martel et Laganière (1996 : 38).

¹¹ Voir la *Politique de l'emprunt linguistique. Politique adoptée par l'Office québécois de la langue française à sa séance du 14 septembre 2007*. Ce document pdf. est disponible sur Internet à l'adresse suivante : http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/terminologie/Pol_empruntling_20070914.pdf.

l'anglais. En outre, nous pouvons également constater l'existence d'un contact de type horizontal, qui s'exerce en synchronie (Sala 1997 : 31, 33, 32–33, 292, 51–56, 271, 324 et *passim*).

Selon Marius Sala (1997) il existe quatre types de contact, qui sont : 1) le contact *direct* ; 2) le contact *indirect* ; 3) le contact *horizontal* et 4) le contact *vertical*. 1) Lorsque les langues qui entrent en contact sont parlées par des locuteurs qui cohabitent, il se produit le contact *direct*. Dans ce cas, les populations sont mélangées. Ce contact est surtout de type oral. 2) En revanche, lorsque les langues qui entrent en contact sont parlées par des locuteurs qui vivent sur des territoires différents, mais qu'il y a des relations culturelles, économiques et sociales, il se produit le contact *indirect*. Ce contact est surtout de type écrit. 3) Le contact *horizontal* est de type synchronique, alors que 4) le contact *vertical* est de type diachronique. En ce qui concerne les conséquences des différents types de contact, Marius Sala (1997) affirme que les conséquences du contact direct consistent dans l'apparition d'un état de bilinguisme, dont les résultats au niveau de la collectivité sont beaucoup plus significatifs que dans le cas du contact indirect. Alors, il y a soit abandon du substrat (de la langue des populations autochtones), soit abandon du superstrat (de la langue « récente »). Les résultats du contact indirect entre les langues (dont l'une est en général une langue véhiculaire internationale) sont superficiels, puisqu'ils ne font que toucher le lexique et la syntaxe. Ces résultats sont représentés par des influences exercées sur certains styles de la langue littéraire (scientifique, journalistique), qui toutefois ne s'exercent pas sur l'ensemble du système, si ce n'est par l'intermédiaire de l'interférence entre les styles. En outre, le même auteur affirme que le domaine le plus ouvert au contact et donc à l'emprunt est le vocabulaire, alors que les éléments appartenant aux structures phonologiques et morphologiques ont de faibles valeurs de distribution et de fréquence et par conséquent ils occupent une position périphérique (cf. Sala 1997 : 31, 33, 32–33, 292, 51–56, 271, 324 et *passim*).

Toutefois, malgré la situation sociolinguistique particulière du français québécois, la conception selon laquelle l'existence du français québécois standard présente une certitude bien réelle ne fait pas l'unanimité au Québec. Selon les linguistes qui soutiennent l'existence de cette variété, la raison du manque de descriptions est due au fait suivant : jusqu'à une époque récente la politique d'aménagement linguistique du Québec a visé uniquement l'aménagement du *statut* du français québécois¹², mais ne s'est pas préoccupé de la création et de l'implantation d'un usage socialement valorisé. Contrairement à l'avis des linguistes qui s'inscrivent dans ce courant, on peut invoquer l'argument suivant : **si les traits linguistiques de la variété standard du français québécois n'ont pas été décrits jusqu'à présent, c'est probablement parce qu'on se trouve dans l'impossibilité de les décrire.**

¹² Pour la politique d'aménagement linguistique, voir *supra*, point I. 1. 3. 1. et la note 7 ; voir aussi Martel et Laganière (1996 : chap. 2 : 42–62, plus particulièrement 52). Pour les tendances récentes de la politique d'aménagement linguistique québécoise, voir Célestin (2000). Pour les rapports entre *français de référence* et aménagement linguistique, voir Martel (2001).

IV. CONCLUSION

Certains linguistes québécois, tels Martel et Laganière, estiment que la variété de français québécois présente un certain degré d'autonomie. Selon ces linguistes, le français québécois **n'est pas un français régional**. Bien au contraire, la variété en question se différencie nettement aussi bien du **français régional**, puisqu'elle possède sa propre variété standard, que du **français commun** ou bien du **français de référence**. Ainsi, il ne faudrait pas identifier le français québécois à une surnorme, qui serait le noyau du français commun ou bien le noyau du français de référence. Par conséquent, le français québécois est **une variété autonome du français** : « le français québécois est une variété nationale du français, c'est-à-dire qu'il a acquis **une autonomie légitime, et, de surplus, il est rattaché fortement au français dit « international », auquel il appartient de plein droit.** » (Martel et Laganière 1996 : 124). Les fondements de cette conception consistent dans les faits suivants : les écarts ou particularismes du français québécois ne sont pas de nature à subordonner le français québécois à la sphère du français commun. Ainsi, conformément aux résultats des recherches menées sur des corpus, ces particularismes représentent en réalité des traits linguistiques propres au français québécois, qui sont produits par des paramètres d'ordre sociolinguistique (historiques, sociaux, socioculturels et sociolinguistiques). Selon cette conception, c'est grâce aux référents socioculturels distincts que cette variété permet aux Québécois francophones d'affirmer leur identité ethnique, c'est-à-dire leur appartenance à une communauté linguistique, qui se définit par la pratique du français québécois. Martel et Laganière affirment qu'il faudrait appliquer **la méthode globale** au travail d'élaboration de **dictionnaires complets**, afin d'éviter de rapporter le français québécois à une norme exogène, telle le français de référence. En revanche, ces mêmes linguistes rejettent la méthode différentielle dans l'élaboration de dictionnaires du français québécois (Martel et Laganière 1996 : 80–82 et 127).

Toutefois, soutenir l'autonomie pourrait conduire à attribuer au français québécois le statut de langue à part entière.

Le débat à ce sujet continue au Québec, **mais un relatif consensus existe chez les linguistes québécois pour considérer que le français québécois présente un certain degré d'autonomie. La prise de conscience de la spécificité du français québécois s'est matérialisée par la reconnaissance de l'existence de sa variété standard. Toutefois, les traits caractéristiques de cette variété standard n'ont pas encore été décrits.**

Voilà la raison pour laquelle **certains linguistes estiment que les quelques traits (socio)linguistiques du français québécois ne suffisent pas à prouver l'autonomie**, étant donné qu'il est difficile de décrire ces traits. En revanche, **on peut décrire les traits qui sont communs au français québécois et aux autres variétés de français.**

D'autres linguistes, tels Michel Francard, considèrent que le français québécois est une variété et non une langue distincte du français (Francard 1999). Michel Francard recommande d'appliquer la méthode différentielle à la description lexicographique du français québécois, puisque la validité de cette méthode est éprouvée par des travaux récents aux résultats probants. Le même auteur mentionne les dictionnaires publiés par les soins d'André Thibault pour la Suisse romande en 1997, de Claude Poirier pour le Québec en 1998 et de Pierre Rézeau pour les variétés régionales de France en 2001 (Francard 2005 b).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Auger, J., 2005, « Le français en Amérique du Nord. État présent », dans : A. Valdman, J. Auger et D. Piston-Hatlen (dir.), Québec, Les Presses de l'Université Laval, 39–79.
- Barbaud, P., 1998, « Tendances lourdes du français québécois », dans : P. Brasseur (dir.), *Français d'Amérique. Variation, créolisation, normalisation. Actes du colloque : Les français d'Amérique du Nord en situation minoritaire (Université d'Avignon, 8–11 octobre 1996)*, Avignon, Centre d'Études Canadiennes (CECAV), Université d'Avignon, 17–36.
- Barbeau, V., 1963, *Le français du Canada*, Montréal, Les publications de l'Académie Canadienne-Française.
- Bergeron, L., 1980, *Dictionnaire de la langue québécoise*, Montréal, VLB ÉDITEUR.
- Bors, E., 1991, « La transgression du tabou linguistique : jurons liturgiques québécois », *Cahiers francophones d'Europe Centre-Orientale*. 1. *Mots du Québec*, Pécs et Vienne, 61–66.
- Bouchard, C., 1998, *La langue et le nombril. Histoire d'une obsession québécoise*, [Québec], Éditions Fides.
- Boulanger, J.-C., 2000, « Un épisode des contacts de langues : la néobienséance langagière et le néodiscours lexicographique », dans : M.-R. Simoni-Aurembou, *Français du Canada – français de France. Actes du cinquième Colloque international de Bellême du 5 au 7 juin 1997*, Tübingen. Max Niemeyer Verlag, 307–324.
- Célestin, T., 2000, « Contacts de langues et identités culturelles. Perspectives lexicographiques. Actes des quatrième Journées scientifiques du réseau *Étude du français en francophonie* », dans : D. Latin, C. Poirier, N. Bacon, J. Bédard (dir.), Québec, Les Presses de l'Université Laval, 55–67.
- Chantefort, P., 1976, « Diglossie au Québec : limites et tendances actuelles », *Langue française, le français au Québec*, 31, 91–104.
- Francard, M., 1998 [paru en 1999], « La légitimité linguistique passe-t-elle par la reconnaissance du statut de variété 'nationale' ? Le cas de la Communauté française Wallonie-Bruxelles », communication au colloque *Représentation de la langue et légitimité linguistique* (ACFAS), Québec (Université Laval), 11 mai 1998, *Revue québécoise de linguistique* (Québec), 26, 2, 13–23.
- Francard, M., G. Geron et R. Wilmet (dir.), 2000–2001, *Le français de référence. Constructions et appropriations d'un concept. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve. 3 – 5 novembre 1999*, Louvain-la-Neuve : tome I, 2000, 26, 1–4 ; tome II, 2001, 27, 1–2.
- Francard, M., 2000, « Quand le français tire sa référence... », dans : M. Francard, G. Geron et R. Wilmet (dir.), tome I, 26, 1–4, 7–10.
- Francard, M., 2001, « Le français de référence. Formes, normes et identités », dans : M. Francard, G. Geron, R. Wilmet (dir.), tome II, 27, 1–2, 223–240.
- Francard, M., 2005a, « Attitudes et représentations linguistiques en contexte minoritaire : le Québec et l'Acadie », dans : A. Valdman, J. Auger et D. Piston-Hatlen (dir.), *Le français en Amérique du Nord. État présent*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 371–388.

- Francard, M., 2004, [paru en 2005b], « La description des variétés du français. Aspects théoriques et méthodologiques », *Analele Universității din Craiova – Annales de l'Université de Craiova*, Seria Langues et littératures romanes, numéro spécial (C. Condei *et al.* dir.) : Variétés linguistiques et culturelles, 7, Craiova, Editura Universitaria, 31–37.
- Juneau, M., M. Massicotte, C. Poirier, 1977, « Notes et éclaircissements à propos du *Trésor de la langue française au Québec* », dans : M. Juneau, *Problèmes de lexicologie québécoise*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Martel, P., H.-C. Laganière, 1996, *Le français québécois. Usages, standard et aménagement*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Martel, P., 2001, dans : F. Michel, G. Geron et R. Wilmet (dir.), Louvain-la-Neuve : tome II, 27, 1–2, 123–139.
- Maurais, J., 2005, *La langue des bulletins d'information à la radio québécoise : premier essai d'évaluation*, Québec, Office québécois de la langue française, *Suivi de la situation linguistique*, Étude 2.
- Ostiguy, L., É. Champagne *et al.*, 2005, *Le français oral soutenu chez des étudiants québécois en formation pour l'enseignement au secondaire*, Québec, Office québécois de la langue française, *Suivi de la situation linguistique*, Étude 4.
- Poirier, C., 2000, « Le français de référence et la lexicographie différentielle au Québec » dans : F. Michel, G. Geron et R. Wilmet (dir.), tome I, 26, 1–4, 139–155.
- Politique de l'emprunt linguistique. Politique adoptée par l'Office québécois de la langue française à sa séance du 14 septembre 2007*, document pdf., disponible sur Internet à l'adresse suivante : http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/terminologie/Pol_empruntling_20070914.pdf.
- Reinke, K., L. Ostiguy (collaborateur), 2005, *La langue à la télévision québécoise : aspects sociophonétiques*. Québec, Office québécois de la langue française, *Suivi de la situation linguistique*, Étude 6.
- Roques, G., 1993, « Expressions françaises et expressions québécoises », dans : *Français du Canada – français de France. Actes du troisième Colloque international d'Augsbourg du 13 au 17 mai 1991*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 129–136.
- Sala, M., 1997, *Limbi în contact*, București, Editura Enciclopedică.
- Swiggers, P., 2000, dans : M. Francard, G. Geron, R. Wilmet (dir.), tome I, 26, 1–4, 13–42.
- Vintilă-Rădulescu, I., 2001, *Sociolingvistică și globalizare*, București, Editura Oscar Print, 202–203.